
L'an deux mil vingt-trois et le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Absents 3

Pouvoirs 3

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN,
S.AMOURIQ, J-F. BONIN, P.PERSICO,
G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, F.MALARD,
M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU
C.PARDO ; N.BOUTEAUD ; C.SAVOI

Date de convocation : 23/02/2023

Secrétaire de séance : Jean-Francois BONIN

C.PARDO a donné procuration à P.PERSICO ;
N.BOUTEAUD a donné procuration à G.ALLAIN ;
C.SAVOI a donné procuration à J-F.BONIN

CONSEILLER NUMERIQUE CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LE SIEA
Délibération 13/2023

--- * --

Monsieur le Maire rappelle le projet de conseiller numérique sur la commune qui avait été abordé fin d'année 2022.

Le dispositif Conseiller numérique France Services (CNFS) permet de proposer un service de découverte, d'apprentissage ou perfectionnement aux administrés d'un service informatique, par des ateliers collectifs, accompagnements individuels et présentations d'outils/de thématiques.

Pour cette mission, il y aurait lieu de signer une convention de partenariat avec le SIEA. Cette convention a pour objet de confier au SIEA la gestion du dispositif « Conseiller numérique France Services » sur le territoire de la commune de Tenay et la commune d'Argis.

Afin de couvrir les dépenses liées à la présence du Conseiller numérique, la commune doit s'engager à verser un montant de 200€ au SIEA couvrant les 15 mois de contrat du conseiller numérique.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer la dite convention et tout document s'y rapportant
- dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2023.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 06.10.2023



Le Maire,
G. ALLAIN

Le Maire,
Gaël ALLAIN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONSEILLER NUMERIQUE CONCENTION DE MUTUALISATION AVEC LE SIEA

Date de transmission de l'acte : 06/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 06/03/2023

Numéro de l'acte : 13-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230302-13-2023-DE

Date de décision : 02/03/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats